

## FRAIS DE SCOLARITÉ 2022-2023

Type de frais (en SGD)	À régler :	
<b>Jusqu'au 31 décembre 2022 (7% GST)</b>		
Droit de réservation	3500	Lors de l'inscription
Frais d'inscription	2500	Lors de l'inscription
Frais de réinscription	600	Lors de la réinscription
<b>A partir du 1er janvier 2023 (8% GST)</b>		
Droit de réservation	3533	Lors de l'inscription
Frais d'inscription	2523	Lors de l'inscription
Frais de réinscription	606	Lors de la réinscription

### TARIF FAMILLE

	Maternelle	Elémentaire	
- Septembre et Octobre (7% de GST)	3 997	4 074	Avant le 31 août 2022
- Novembre et Décembre (7% de GST)	3 997	4 074	Avant le 31 octobre 2022
- Janvier et Février (8% de GST)	4 034	4 112	Avant le 31 décembre 2022
- Mars et Avril (8% de GST)	4 034	4 112	Avant le 28 février 2023
- Mai et Juin (8% de GST)	4 034	4 112	Avant le 30 avril 2023

**Tarif spécial fratrie pour le 2ème et 3ème enfant : 8% de remise sur les frais de scolarité** (applicable même si le 1er enfant n'est plus à La Petite Ecole)

### TARIF ENTREPRISE

	Maternelle	Elémentaire	
- Septembre et Octobre (7% de GST)	4 635	4 728	Avant le 31 août 2022
- Novembre et Décembre (7% de GST)	4 635	4 728	Avant le 31 octobre 2022
- Janvier et Février (8% de GST)	4 678	4 772	Avant le 31 décembre 2022
- Mars et Avril (8% de GST)	4 678	4 772	Avant le 28 février 2023
- Mai et Juin (8% de GST)	4 678	4 772	Avant le 30 avril 2023

Le tarif "Famille" s'applique aux familles qui règlent la totalité des frais de scolarité et ne reçoivent aucune aide financière de la part de leur employeur. Si ces derniers sont pris en charge ou remboursés, même partiellement, le montant de cette participation doit être connu de La Petite Ecole. Chaque parent doit également fournir les coordonnées complètes (nom, téléphone, email) d'un responsable Ressources Humaines de son employeur. Sans cette déclaration, le tarif appliqué est le tarif "Entreprise".